



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 12/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/05/2023**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT, Joselaine GELABALE  
Messieurs Jean-Claude MAES, Francois NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** Monsieur Joël TOTO

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Betty BESRY, Maguy FUMONT-SAMSON  
Messieurs Jacques MALADIN, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS,

**POUVOIR :** Monsieur Joël TOTO à Madame Maryse ETZOL

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 9      Pouvoir = 1      Absents = 7      Votants = 10

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

### Délibération n°2023-05-12/ 05 : RENOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU BOULEVARD DES CARAÏBES ET RUE FURCIE TIROLIEN

**Dr Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle que la CCMG a répondu à l'appel à projets lancé en 2017 par la région Guadeloupe, EDF archipel Guadeloupe et l'ADEME, qui lui a permis de réaliser en 2019 son programme de rénovation du parc d'éclairage public. Cependant, La CCMG a dû retirer de ce programme, les secteurs du Boulevard des Caraïbes ainsi que la rue F. Tirolien sur la commune de Grand-Bourg dans l'attente des travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de trottoirs prévus au projet de revitalisation du centre bourg et de la façade maritime.

Les travaux sur ces deux portions de voiries citées sont en cours ou en phase d'achèvement. Ainsi, il est possible de réaliser la rénovation de l'éclairage public dans ces secteurs.

Les travaux d'éclairage public vont compléter les aménagements en cours sur les zones concernées :

- Le Boulevard des Caraïbes situé sur le littoral du bourg est également limitrophe de la Gare Maritime, principale porte d'entrée de Marie-Galante.

Ainsi, le Boulevard doit bénéficier d'un aménagement pour participer au développement de l'attractivité du centre bourg.

- La Rue Furcie Tirolien est en cours de transformation. Elle deviendra une zone piétonne avec une végétalisation contrôlée, la circulation des véhicules sera règlementée et de courte durée.

#### **Les travaux prévus :**

- Dépose des candélabres et luminaires existants

- Fourniture et pose de mâts et luminaires (2 700 K à proximité du littoral et 3 000 k hors de cette zone).

Les solutions devraient permettre d'atteindre un facteur 3 en termes d'économie d'énergie (>= 70% d'économie d'énergie par rapport à l'existant).

Le détail de l'annexe technique et financière :

| Code                   | Désignation                     | U | Q | P.U. | Montant HT €      |
|------------------------|---------------------------------|---|---|------|-------------------|
| Boulevard des Caraïbes |                                 |   |   |      |                   |
|                        | Coût Travaux                    |   |   |      | 233 200,00        |
|                        | Coût Maintenance Annuelle       |   |   |      | 10 800,00         |
| Rue Furcie Tirolien    |                                 |   |   |      |                   |
|                        | Coût Travaux                    |   |   |      | 30 800,00         |
|                        | Coût Maintenance Annuelle       |   |   |      | 1 950,00          |
|                        | Etude technique                 |   |   |      | 23 500,00         |
|                        | Divers reprographie-publication |   |   |      | 5 500,00          |
|                        | <b>TOTAL</b>                    |   |   |      | <b>305 750,00</b> |

Plan de financement prévisionnel

| Ressources        | Montant HT €      | Taux en %  |
|-------------------|-------------------|------------|
| Etat (Fonds vert) | 244 600,00        | 80         |
| CCMG              | 61 150,00         | 20         |
| <b>TOTAL</b>      | <b>305 750,00</b> | <b>100</b> |

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :

**Décide**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** l'opération ainsi que son plan de financement susmentionné,

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert, et inscrire les crédits nécessaires au budget principal 2023 de la CCMG ;

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en sous-Préfecture le  
- l'affichage le

17 MAI 2023

17 MAI 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
La Présidente

